



CONCOURS DE BANDE DESSINÉE D'ANTONY

11^E

THÈME LE TÉMOIGNAGE

DATE LIMITE DE DÉPÔT : LE 2 MAI

Illustrations : www.politicedessine.com

Pour participer au concours et gagner jusqu'à 200 euros de bons d'achat de livres, il n'est pas nécessaire de savoir dessiner ! Le concours propose en effet deux modes de participation :

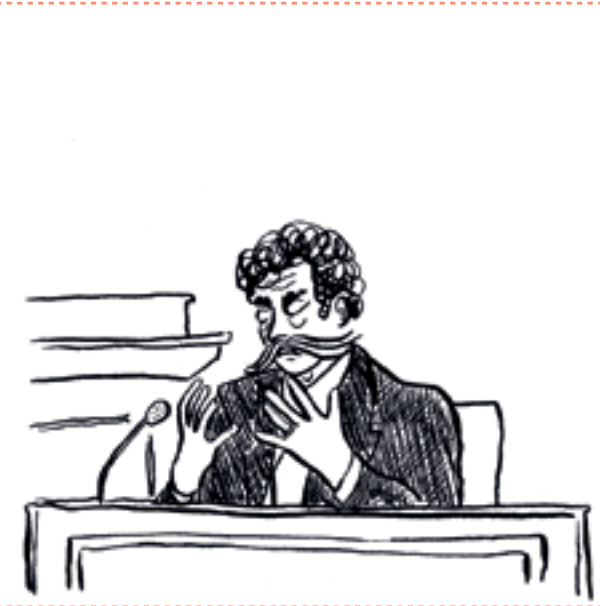
DESSINS LIBRES ou IMPOSÉS ?

Dans la formule « **DESSINS IMPOSÉS** », il suffit de découper les cases ci-dessous, de les arranger dans l'ordre qui vous plaît et d'inventer une histoire, des dialogues (3 pages maximum). Vous pouvez également télécharger ces cases ainsi que 6 cases supplémentaires sur le site : www.ville-antony.fr/desbullesdanslaville

Dans la formule « **DESSINS LIBRES** », réalisez librement votre propre bande dessinée, sur le thème « **Le témoignage** » : Faites un reportage ou racontez l'histoire d'une personne qui vous a marqué, inspiré, influencé dans votre construction personnelle.



Des ateliers d'aide et de conseil au concours de création de planches de BD seront animés par **PAULINE AUBRY**, auteure de BD : **les samedis 7 janvier, 4 février et 4 mars de 15h à 18h**, à la médiathèque Anne Fontaine (informations et inscriptions dans les médiathèques à partir du mardi 20 décembre 2016).



Nous vous donnons rendez-vous le samedi 20 mai 2017 pour la 13^e édition du festival Des Bulles dans la ville à l'Espace Vasarely. Au programme : ateliers BD, table ronde, rencontre-dédicaces avec des auteurs de BD, exposition, etc...



REGLEMENT CONCOURS 2017

Article 1 - Dans le cadre du festival Des Bulles dans la ville, la ville d'Antony organise le onzième concours antonien des talents BD sur le thème : « Le témoignage ». Faites un reportage ou racontez l'histoire d'une personne qui vous a marqué, inspiré, influencé dans votre construction personnelle.

Article 2 - Ce concours est ouvert aux franciliens, sans limite d'âge. Seules sont exclues les personnes ayant déjà professionnellement publié des illustrations ou bandes dessinées et les grands prix des années précédentes. Deux catégories principales sont proposées : « Dessins libres » et « Dessins imposés ». Les œuvres devront faire entre une et trois planches et présenter une histoire complète. Chaque candidat ne pourra proposer qu'une seule et unique réalisation. Si le récit s'inspire d'une œuvre déjà existante, le candidat est tenu de le mentionner explicitement sous peine d'exclusion.

Article 3 - Pour la catégorie « Dessins libres », les candidats pourront travailler sur le support de leur choix et devront présenter de une à trois planches de format : 21 x 29,7 minimum et 50 x 60 maximum. Les travaux devront s'inspirer du thème « Le témoignage ». Toute planche présentée hors thème ou hors format sera éliminée. Les travaux présentés devront être des originaux jamais publiés ou des sorties informatiques. Les auteurs de la catégorie « Dessins libres » pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier de l'assistance d'un auteur lors d'ateliers dans les médiathèques, sur inscription, animés par Pauline Aubry.

Article 4 - Pour la catégorie « Dessins imposés », les candidats devront composer une histoire de leur choix, de une à trois pages, de format : 21 x 29,7 minimum et 50 x 60 maximum, à partir des dix-huit cases qui leur sont proposées. Ils pourront notamment changer l'ordre de ces images, les retoucher, les recadrer, les photocopier, les scanner, les réduire, les agrandir, les colorier, en dupliquer certaines, en supprimer d'autres...

Et bien entendu leur adjoindre une légende et/ou des bulles de textes.

La présente plaquette propose douze dessins. Ces derniers, ainsi que six cases complémentaires, sont téléchargeables sur le site de la ville (www.ville-antony.fr/desbullesdanslaville).

Article 5 - Les envois ou dépôts devront parvenir au plus tard le mardi 2 mai 2017 à 21 heures délai de rigueur (aucun envoi parvenu après cette date ne sera pris en considération) à la Médiathèque Anne Fontaine d'Antony, Concours BD, 20 rue Maurice Labrousse, 92160 Antony. Les planches devront être numérotées et accompagnées d'un feuillet séparé comportant le nom, l'adresse, l'âge, le téléphone, une adresse e-mail et la catégorie choisie (dessins libres ou dessins imposés). Les noms et prénoms ne devront apparaître qu'au dos des planches. Aucun reçu ne sera délivré.

Article 6 - Les Prix attribués sont :

- **Grand Prix** (toutes catégories) doté de 200 euros de bons d'achat auprès de la librairie « La Passerelle » et un abonnement « Tous documents » d'un an dans les médiathèques d'Antony d'une valeur de 30 euros. Le lauréat du Grand Prix sera invité à participer au jury de la prochaine édition du concours en 2018.

- **Prix de la meilleure BD « Dessins libres »** doté de 100 euros de bons d'achat auprès de la librairie « La Passerelle » et un abonnement « Tous documents » d'un an dans les médiathèques d'Antony d'une valeur de 30 euros.

- **Prix de la meilleure BD « Dessins imposés »** doté de 100 euros de bons d'achat BD auprès de la librairie « La Passerelle » et un abonnement « Tous documents » d'un an dans les médiathèques d'Antony d'une valeur de 30 euros.

- **Prix du Conseil des Jeunes Citoyens** (toutes catégories) doté de 100 euros de bons d'achat auprès de la librairie « La Passerelle » et un abonnement « Tous documents » d'un an dans les médiathèques d'Antony d'une valeur de 30 euros.

- **Prix jeune espoir - de 12 ans** doté de 50 euros de bons d'achat auprès de la librairie « La Passerelle ».

- **Prix jeune espoir 12-15 ans** doté de 50 euros de bons d'achat auprès de la librairie « La Passerelle ».

Les bons d'achat et les abonnements dans les médiathèques sont à utiliser avant le 30 novembre 2017. Au-delà de cette date, ils ne seront plus valables.

La cérémonie de la remise des prix aura lieu lors du festival Des Bulles dans la ville le **samedi 20 mai 2017 à 19h à l'Espace Vasarely**. Les lauréats sont tenus d'y assister ou d'y être représentés pour recevoir leur prix.

Article 7 - Les candidats s'engagent à céder gratuitement aux organisateurs du concours tous les droits d'exécution et de reproduction, notamment les droits d'exposition et d'édition éventuelle des œuvres, cette utilisation étant limitée au cadre du concours et à toutes les manifestations s'y rapportant pour cette édition et les éditions à venir, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Article 8 - Les planches des lauréats seront présentées dans les médiathèques Anne Fontaine et Arthur Rimbaud dans les semaines qui suivent le festival Des Bulles dans la ville. Les candidats pourront récupérer leurs planches à la médiathèque Anne Fontaine à compter du mardi 23 mai 2017 si elles ne font pas partie du palmarès, à compter du 18 juillet 2017 si elles en font partie.

Article 9 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux créations. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté, et de modifier la liste des Prix. La participation au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.